DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Séance du samedi 05 février 2022

Le samedi 05 février 2022, à 9 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence, sur la convocation adressée le 28 janvier par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel:

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire

Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire

Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire

M. Paul OPREA, Loire-Authion

M. Jackie PASSET, La Ménitré

M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye

Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles

Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse

M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire

Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard, à M. Michel PONCHANT

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Roselyne BIENVENU

Excusés:

Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire

Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire

Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire

M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire

M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire

Mme Alice WANNEROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : monsieur Benoît BARANGER

Nombre de membres composant le bureau : 26

Site Natura 2000 « Complexe du Changeon et de la Roumer » : maîtrise d'ouvrage 2022-2025 et animation 2022-2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la charte 2008-2024 en vigueur,

Vu la désignation du 20 mars 2019 du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine naturel en qualité de structure maître d'ouvrage chargée pour le compte du comité de pilotage, d'assurer les tâches administratives, techniques et financières relative au suivi du documents d'objectifs du site Natura 2000 FR2402007 « Complexe du Changeon et de la Roumer »,

Vu la convention cadre 2019-2022 relative au suivi du document d'objectifs du site Natura 2000 FR2402007 « Complexe du Changeon et de la Roumer »,

Considérant l'appel à candidature de l'État pour la période d'animation annuelle du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 ;

Considérant que pour la période d'animation annuelle du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, les coûts prévisionnels de l'opération sont les suivants :

- Frais salariaux du Parc (22 478,50 €) : expertise naturaliste et animation de projet (85 j), secrétariat (2 j), comptabilité (2 j), ressources humaines (4 j),
- Gratification stage de 6 mois (1er avril au 30 sept. 2022) : 3 439,80 €
- Coûts indirects (forfait de 15% des frais de personnel) : 3 887,74 €
- Etude sur la Leucorrhine à gros thorax (libellule, étude confiée à l'ANEPE CAUDALIS) : 6075 € NTT pour la 2e et dernière tranche de l'étude

Considérant que le montant de l'opération pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 est donc estimé à un montant maximal de 35 881,04 € TTC.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- √ valident la candidature du Parc à la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 « Complexe du Changeon et de la Roumer » pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 ;
- √ approuvent le montant à 35 881,04 € TTC pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023;
- ✓ approuvent le plan de financement réparti de la manière suivante :
 - Europe (FEADER Centre-Val de Loire): 17 940,52 € (50 % du TTC).
 - Etat (DREAL Centre-Val de Loire): 17 940,52 € (50 % du TTC).

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20220205-2022-03-B-DE Date de télétransmission : 18/02/2022 Date de réception préfecture : 18/02/2022 Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 49730 MONTSOREAU 8.8. Environnement

- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette mission ;
- √ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente Compte- tenu de la transmission en Sous- préfecture et de la publication Le

1 8 FEV. 2022

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE

DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Séance du samedi 05 février 2022

Le samedi 05 février 2022, à 9 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence, sur la convocation adressée le 28 janvier par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire

Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire

Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire

M. Paul OPREA, Loire-Authion

M. Jackie PASSET, La Ménitré

M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye

Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles

Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse

M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire

Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard, à M. Michel PONCHANT

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Roselyne BIENVENU

Excusés:

Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire

Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire

Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire

M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire

M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire

Mme Alice WANNEROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : monsieur Benoît BARANGER

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de voix: 19 Nombre de membres présents : 16 Nombre de pouvoirs : 3

Convention d'utilisation de la Marque « Valeurs Parc naturel régional : filière miel, produits bruts de la ruche et produits dérivés transformés »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur ;

Vu la charte 2008-2024 en vigueur ;

Considérant que pour contribuer à la valorisation économique de produits, services ou savoir-faire conçus en cohérence avec les valeurs et les enjeux des chartes des Parcs naturels régionaux français, le choix de la marque "VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL" a été acté le 2 juin 2016 ;

Considérant que la Fédération des Parcs a élaboré un référentiel national à l'attention des Parcs et des partenaires, traitant des modalités de contractualisation et de contrôle de la marque ;

Considérant la décision du COPIL Marque de la Fédération des Parcs du 16 septembre 2021 portant sur le référentiel « filière miel, produits bruts de la ruche et produits dérivés transformés » ;

Les membres du Bureau, à la majorité (16 voix pour, 3 abstentions) :

- √ valident la convention d'utilisation de la Marque « Valeurs Parc naturel régional, filière miel, produits bruts de la ruche et produits dérivés transformés » ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tous les documents relatifs au marquage des entreprises apicoles, proposées par le COPIL Marque;
- ✓ autorisent la Présidente à mener toutes les démarches relatives à la Marque Parc pour cette filière.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente Compte- tenu de la transmission en Sous- préfecture et de la publication Le 18 FEV, 2022

> Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20220205-2022-04-B-DE Date de télétransmission : 18/02/2022 Date de réception préfecture : 18/02/2022

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Séance du samedi 05 février 2022

Le samedi 05 février 2022, à 9 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence, sur la convocation adressée le 28 janvier par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel:

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire

Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire

Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire

M. Paul OPREA, Loire-Authion

M. Jackie PASSET, La Ménitré

M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbave

Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles

Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse

M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire

Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard, à M. Michel PONCHANT

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Roselyne BIENVENU

Excusés:

Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire

Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire

Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire

M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire

M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire

Mme Alice WANNEROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : monsieur Benoît BARANGER

Nombre de membres composant le bureau : 26

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Nomination d'un assistant de prévention

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 108-3,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités et établissements publics,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 2-1, 4, 4-1, 4-2 (responsabilité de l'autorité territoriale et nomination d'un Assistant de prévention),

Vu la quatrième partie du code du travail relative à la santé et la sécurité au travail, et notamment l'article L4121-2 sur les principes généraux de prévention,

Considérant l'engagement du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels,

Considérant l'obligation de formation préalable à la prise de fonction,

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- √ décident de nommer Monsieur Benoît MAUDUIT, agent technique de catégorie C, assistant de prévention;
- √ décident de lui octroyer les primes associées, précisées dans son arrêté de nomination;
- √ décident de lui permettre de participer, sur son temps de travail, à la formation initiale et à toutes autres formations, jugées nécessaires pour l'exercice de ces nouvelles fonctions.

Pour extrait certifié conforme.

a Présidente,

n Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente Compte- tenu de la transmission en Sous- préfecture et de la publication Le

18 FEV. 2022

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 49730 MONTSOREAU 5.3. Désignation de représentants

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Séance du samedi 05 février 2022

Le samedi 05 février 2022, à 9 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence, sur la convocation adressée le 28 janvier par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel:

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire

Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire

Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire

M. Paul OPREA, Loire-Authion

M. Jackie PASSET, La Ménitré

M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye

Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles

Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse

M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire

Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard, à M. Michel PONCHANT

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Roselyne BIENVENU

Excusés:

Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire

Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire

Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire

M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire

M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire

Mme Alice WANNEROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : monsieur Benoît BARANGER

Nombre de membres composant le bureau : 26

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 49730 MONTSOREAU 5.3. Désignation de représentants

Désignation d'un élu référent : santé-sécurité au travail

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 108-3,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités et établissements publics,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la quatrième partie du code du travail relative à la santé et la sécurité au travail, et notamment l'article L4121-2 sur les principes généraux de prévention,

Considérant l'engagement du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels,

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- désignent Monsieur Jackie PASSET comme élu référent santé-sécurité au travail,
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout acte relatif à cette nomination.

Pour extrait certifié conforme.

7, Rue
Jeanne d'Arc
49730 MCNTSOREAU
76102 413366 00
76102 413366 00
76102 413366 00
76102 413366 00

La Présidente

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente Compte- tenu de la transmission en Sous- préfecture et de la publication Le

1 8 FEV. 2022

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Séance du samedi 05 février 2022

Le samedi 05 février 2022, à 9 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence, sur la convocation adressée le 28 janvier par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel:

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire

Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire

Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire

M. Paul OPREA, Loire-Authion

M. Jackie PASSET, La Ménitré

M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye

Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles

Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse

M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire

Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés avant donné procuration :

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard, à M. Michel PONCHANT

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Roselyne BIENVENU

Excusés:

Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire

Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire

Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire

M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire

M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire

Mme Alice WANNEROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : monsieur Benoît BARANGER

Nombre de membres composant le bureau : 26

Centre de ressources : révision du règlement intérieur et renouvellement de la

convention du réseau des centres de ressources.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant la mise en place d'un centre de ressources du Parc dans les locaux de la Maison du Parc et l'organisation de la mise à disposition de son fonds documentaire,

Considérant l'engagement du Parc à favoriser l'accessibilité à la connaissance et la mise en réseau des acteurs du territoire,

Les membres du Bureau, à l'unanimité:

- ✓ approuvent la convention technique et de partenariat avec les centres de ressources du territoire,
- ✓ autorisent la Présidente à signer les conventions et tout document afférent à cette action,
- ✓ approuvent le nouveau règlement intérieur du centre de ressources du Parc.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,

Sophie PUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente Compte- tenu de la transmission en Sous- préfecture et de la publication Le 1 8 FEV. 2022